

GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

Saison 2026-2027

Procès-verbal n° 2

Séance du lundi 07/09/2026

Présents : M.M. Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Claude Dujardin, Trésorier, Jean Louis De Greef, Secrétaire, Laurent Monsieur, Olivier De Roy (à partir de 20 heures), membres.

Invités : M.M. Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB, (par visio-conférence, en partie), Olivier Monsieur, Président du Comité provincial de Bruxelles - Brabant Wallon (par vidéo-conférence, en partie), Yves Lamy, membre du Conseil judiciaire provincial.

Excusé : M. Fabien Muylaert, membre.

La séance de ce jour débute à 19h45 en présentiel dans les locaux de MCW, boulevard du Souverain, 100 à Watermael-Boitsfort , sous la présidence d'Yves Van Wallendael.

Réunissant les conditions du PA62, Monsieur Olivier De Roy (1423 Royal 4) est coopté en qualité de parlementaire.

Monsieur Olivier De Roy entre en séance à 20 heures.

Le groupement passe ensuite à l'ordre du jour.

1.Approbation du procès-verbal n° 1 du 10/06/2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La composition du bureau reprise dans ledit procès-verbal n°1 sera communiquée au SG et au CP.

2.Correspondance

La correspondance est lue et parcourue.

2.1.Courriel d'Olivier De Roy, Royal 4, PM8, PJ65bis :

PM8 : au niveau de la date à laquelle la liste PM8 devenait définitive, la coquille se situait dans la version du ROI, pas dans le PV de l'Assemblée Générale, elle sera corrigée dans le texte des statuts publiés sur le site ; toutefois, ne serait-il pas judicieux de prendre en compte le 15 septembre comme date-butoir ?

PJ65bis : le club acceptant la mutation administrative d'un joueur suspendu juste avant la fin de la

saison et dont le dossier judiciaire « passe » juste après la fin de la saison, se trouve placé devant le fait accompli, n'étant pas partie prenante au dossier de suspension et donc n'étant pas au courant de la suspension au moment de la mutation. Entretemps, le club transfère un joueur-une joueuse suspendu-e sans en avoir connaissance. Existe-t-il une possibilité de changer la date butoir fixée par l'article 65bis ?

2.2.Courriel du B55 Academy, visibilité des activités : Le groupement a bien pris note du mail et considère que cette demande entre dans les compétences du conseil d'administration de l'AWBB. Il décide de lui transmettre la demande.

3. Liste 26-27 : mise à jour

La liste 26-27 est mise à jour. Le groupement décide de se réunir désormais le 1er jeudi du mois, ainsi que les jeudis qui précèdent l'Assemblée Générale.

4. Tour de la Province (M. Olivier Monsieur entre en séance)

De nombreux points sont abordés et échangés avec le Président du Comité provincial.

4.1. Fusion de clubs

Le groupement se pose la question de savoir si tous les membres (effectifs et adhérents) ou uniquement les membres effectifs, ne doivent pas être prévenus de la fusion. Le texte de l'article PA88bis est formel : tous les membres repris sur la liste mécanographique doivent être informés de la fusion.

4.2. Organisation des mini-tournois U8 et U10.

Les consignes et informations à ces deux journées (confirmation d'inscription, horaire, composition des équipes, réservations et commandes pour les repas) sont arrivées ce lundi... ce qui est fort tard pour s'organiser.

Le groupement a des inquiétudes au sujet des modalités d'organisation des mini-tournois (ballons à apporter par les clubs, notamment).

Les secrétaires des clubs attendent des consignes pour l'encodage des rencontres de ces mini-tournois sur Big Captain.

4.3. Série Elites U14, U16 et U18.

Les clubs doivent jouer 3 ou 4 fois l'un contre l'autre durant la saison. N'y a-t-il pas possibilité de changer de formule de championnat en cours de saison

(2ème tour et remodelage des séries), pour redonner plus d'intérêt à la compétition ?

Réponse du Président du Comité provincial: impossible. Mais cette requête sera prise en compte lors de la préparation de la saison 2027-2028.

4.4. Problématique des demandes de modifications de calendrier via Big Captain.

Le Président du Comité Provincial nous communique que certains clubs contournent le système en répétant des demandes de modification de matches à domicile, pourtant déjà initialement refusées par le club adverse, Cette procédure finit par « passer » au bout du délai des 7 jours prévu dans la Partie Compétition, le club adverse n'ayant plus jugé utile de répondre à une demande qu'il avait déjà refusée !

4.5. Forfaits généraux en équipes de jeunes provinciales: le Comité Provincial est confronté à de nombreux forfaits généraux en divisions jeunes ; certains clubs inscrivent des équipes sans

être sûrs d'avoir un effectif complet et puis déclarent le forfait alors que les séries sont constituées ; cette manière d'agir, quoique parfois justifiée, dévalorise l'attrait de la compétition. Dès lors, pourquoi ne pas hausser le montant des amendes de manière à dissuader les clubs d'agir de la sorte.

4.6. Matches amicaux et tournois.

Ces rencontres doivent être communiquées au Comité Provincial.

4.7. Certificats médicaux.

En Wallonie et à Bruxelles, tout club est soumis au décret de la Communauté Française et chaque sportif(ve) a l'obligation de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport.

4.8. Homologation des terrains.

Toutes les homologations sont valables jusqu'au 30 juin 2028.

La nouvelle procédure est longue et cette longueur peut porter préjudice au club demandeur, notamment pour la fixation de son pré-calendrier (durant la période de gratuité). De plus, la communication officielle de l'homologation se fait attendre.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 1er octobre 2026 en présentiel.

Le Secrétaire,
Jean Louis De Greef

Le Président,
Yves Van Wallendael